



Demande de présentation d'une communication volumineuse à la Section de la protection des réfugiés

Veillez utiliser le présent formulaire pour communiquer des éléments de preuve (une communication) sur les conditions dans le pays qui comptent plus de 100 pages par pays en vue d'une audience à la Section de la protection des réfugiés (SPR).

Renseignements importants

- Les éléments de preuve sur les conditions dans le pays qui comptent plus de cent (100) pages constituent une « communication volumineuse ». Si vous souhaitez présenter une communication volumineuse, vous devez remplir le présent formulaire et le présenter avec vos éléments de preuve. Le formulaire n'est pas nécessaire pour présenter des documents personnels de plus de 100 pages, comme des pièces d'identité, des rapports de police, etc.
- Veuillez présenter ce formulaire le plus tôt possible. N'attendez pas le jour de l'audience. Les éléments de preuve présentés dans les dix (10) jours civils précédant l'audience sont appelés « communication tardive ». Si vous présentez une communication tardive, vous devez également remplir une demande de présentation d'une communication tardive [Demande de communication tardive](#) et la transmettre avec la présente demande.
- Vos documents doivent être :
 - en français ou en anglais ou accompagné d'une traduction en anglais ou en français ;
 - paginés (chaque page est numérotée dans l'ordre) ;
 - sous forme imprimée, pas un hyperlien (p. ex., un lien vers un site Web ou un document en ligne). Des hyperliens peuvent être inclus dans le texte du document, mais le contenu des liens ne sera pas considéré comme un élément de preuve.
 - accompagnés d'une liste qui identifie chaque document (par exemple, par auteur, par date et par sujet) ;
- Les cartables nationaux de documentation (CND) de la CISR contiennent des documents publics qui fournissent des renseignements sur les conditions dans le pays : <https://irb.gc.ca/fr/renseignements-pays/cnd/Pages/index.aspx>. Vous devez consulter le CND du ou des pays qui vous concernent. Ne dédoublez pas l'information contenue dans un CND, car le commissaire la connaît déjà.
- Pour accepter ou non une communication volumineuse, la SPR examine si les éléments de preuve sont pertinents et probants, et s'ils figurent déjà dans d'autres documents, comme un CND.
- La SPR vous informera, vous ou votre conseil (le cas échéant), si votre demande est acceptée ou refusée. Si votre demande est refusée, vous ne pourrez pas utiliser la communication volumineuse lors de votre audience. Vous devez tout de même vous présenter à l'audience et être prêt à y participer. Si vous ne recevez pas de réponse de la SPR avant la date prévue pour l'audience (par exemple, si vous avez envoyé la demande à une date proche de l'audience), vous devez vous présenter à l'audience et le commissaire acceptera ou non votre demande au début votre audience. Si le commissaire refuse votre demande, vous ne pourrez pas utiliser la communication volumineuse lors de votre audience.

Dites-nous pour qui cette demande est faite

Qui présente cette demande?

Demandeur d'asile ou personne protégée

Ministre



Veillez fournir le prénom et le nom de famille de tous les demandeurs d'asile qui présentent cette demande ainsi que leur numéro de dossier de la SPR ou leur IUC. Si votre groupe compte plus de cinq (5) personnes, veuillez joindre une page supplémentaire contenant les noms et les numéros de dossier de la SPR ou les IUC restants.

Nom : _____ Numéro de dossier
de la SPR ou IUC : _____

Nom : _____ Numéro de dossier
de la SPR ou IUC : _____

Nom : _____ Numéro de dossier
de la SPR ou IUC : _____

Nom : _____ Numéro de dossier
de la SPR ou IUC : _____

Nom : _____ Numéro de dossier
de la SPR ou IUC : _____

Si vous n'avez pas les numéros de dossier de la SPR ou les IUC, veuillez communiquer avec le Greffe de la SPR. Pour trouver le numéro de téléphone du bureau du Greffe de la SPR de votre région, consultez la page Web suivante : <https://irb.gc.ca/fr/contact/Pages/contact3.aspx>.

Nom du conseil : _____

Je n'ai personne pour me représenter (avocat, consultant, autre)

Date de la procédure prévue (aaaa-mm-jj) : _____

Donnez vos raisons pour présenter cette demande

Veillez utiliser les sections ci-dessous pour fournir les raisons pour lesquelles vos documents sont importants pour votre audience, y compris les parties des documents qui ont un lien direct avec votre demande d'asile.

Vous n'avez pas à remplir la section ci-dessous si vous joignez une liste paginée et détaillée des documents qui contient une description de chaque document, ce qui permet au commissaire de comprendre pourquoi un document a un rapport direct avec la demande d'asile. Pour les documents de plus de cinq (5) pages, il faut préciser quelles pages ont un rapport direct avec la demande d'asile.

Instructions supplémentaires :

- Si le document compte plus de cinq (5) pages, votre explication doit indiquer l'emplacement (p. ex. le numéro de page ou le paragraphe) des passages précis qui sont importants pour votre demande d'asile.



- Si vous présentez plus d'un document, vous devez fournir une explication pour **chaque document**.
- Si vous présentez plus de six (6) documents, veuillez joindre des pages additionnelles pour fournir les renseignements suivants : le titre, l'auteur, la date, le nombre de pages, la référence de page, la pertinence de chaque document.

Avez-vous examiné le cartable national de documentation pertinent Oui Non

Les renseignements contenus dans vos documents figurent-ils dans les cartables nationaux de documentation? Oui Non

Combien de pages (au total) votre communication compte-t-elle? _____

1. Titre du document : _____ **Auteur :** _____

Date du document : _____ Nombre de pages : _____ Page de référence : _____

Dites-nous pourquoi ce document est important pour l'audience. Vous pouvez également joindre des pages ou des documents supplémentaires pour soutenir vos raisons, mais ce n'est pas obligatoire.

2. Titre du document : _____ **Auteur :** _____

Date du document : _____ Nombre de pages : _____ Page de référence : _____

Dites-nous pourquoi ce document est important pour l'audience. Vous pouvez également joindre des pages ou des documents supplémentaires pour soutenir vos raisons, mais ce n'est pas obligatoire.

3. Titre du document : _____ **Auteur :** _____

Date du document : _____ Nombre de pages : _____ Page de référence : _____

Dites-nous pourquoi ce document est important pour l'audience. Vous pouvez également joindre des pages ou des documents supplémentaires pour soutenir vos raisons, mais ce n'est pas obligatoire.



4. Titre du document : _____ **Auteur :** _____

Date du document : _____ Nombre de pages : _____ Page de référence : _____

Dites-nous pourquoi ce document est important pour l'audience. Vous pouvez également joindre des pages ou des documents supplémentaires pour soutenir vos raisons, mais ce n'est pas obligatoire.

5. Titre du document : _____ **Auteur :** _____

Date du document : _____ Nombre de pages : _____ Page de référence : _____

Dites-nous pourquoi ce document est important pour l'audience. Vous pouvez également joindre des pages ou des documents supplémentaires pour soutenir vos raisons, mais ce n'est pas obligatoire.

6. Titre du document : _____ **Auteur :** _____

Date du document : _____ Nombre de pages : _____ Page de référence : _____

Dites-nous pourquoi ce document est important pour l'audience. Vous pouvez également joindre des pages ou des documents supplémentaires pour soutenir vos raisons, mais ce n'est pas obligatoire.



Transmettez votre formulaire

Voici comment vous pouvez transmettre ce formulaire à la SPR :

- Par courriel à l'adresse irb.RPDapplications-DemandesSPR.cisr@irb-cisr.gc.ca (premier choix, pour les personnes sans conseil seulement).
- Par le portail Mon dossier (premier choix, pour les conseils seulement).
- En personne, par télécopieur ou par la poste au Greffe de la SPR.
 - Pour trouver le bureau du Greffe de la SPR de votre région, consultez la page : <https://irb.gc.ca/fr/contact/Pages/contact3.aspx>

À remplir par le demandeur d'asile ou la personne à protéger

1. Le ministre est-il une partie ? Il est une partie si vous avez reçu un avis d'intention d'intervenir (demandes d'asile seulement) ou si le ministre a présenté une demande d'annulation ou de constat de perte d'asile. Oui Non
2. Dans l'affirmative, ce formulaire doit également être envoyé au ministre. De quelle manière avez-vous envoyé une copie de ce formulaire au ministre (par télécopieur, par la poste, etc.)? _____

Section réservée au ministre (le cas échéant) :

Indiquez comment vous avez envoyé une copie du présent formulaire au demandeur d'asile ou à la personne protégée ou à son conseil (par courriel, par télécopieur, etc.) _____

Ce formulaire a été rempli par _____ le _____
(nom du demandeur d'asile/personne à protéger date (aaaa-mm-jj)
ou conseil en lettres moulées)